

COMITES DE PILOTAGE DEPARTEMENTAUX

FEUILLE DE ROUTE

Les COPIL sont des Organes de réflexion et d'action locale. Ils sont le ferment et la base active nécessaire à la diffusion et l'application du programme et des valeurs de la FEA.

Ils sont composés d'hommes et de femmes de terrain qui sont conscients de la nécessité d'incarner les 4 valeurs fondamentales du mouvement dans toutes les actions des COPIL.

I) Respect

Les membres du Comité développent l'écoute bienveillante les uns envers les autres. Ils sont encouragés à s'exprimer de manière équitable et à donner leur avis sur tous les sujets abordés.

Ils sont attentifs à ne pas émettre de jugements négatifs et à développer la tolérance sur les points de vue différents des leurs. Les avis divergents sont considérés et étudiés afin d'aboutir à un consensus.

II) Réalisme

Les propositions s'inscrivent dans une projection, en adéquation avec les valeurs de la France en Action.

Tout membre qui ne serait plus en mesure d'assurer sa fonction ou d'assumer ses responsabilités, pourra remettre sa démission, tout en restant adhérent de la France en Action.

Pour assurer le maximum d'efficacité, le Comité s'assurera de rédiger des procédures et des projets en ayant à l'esprit trois mots clefs :

lisibilité : présenter des conclusions claires et audibles par le plus grand nombre

Visibilité bien voir et être vu, c'est-à-dire être présent pour favoriser les rencontres

Crédibilité cohérence et transparence politique. Intégrité et honnêteté

Le Comité n'est pas parfait mais tend à une harmonie et à une efficacité maximum.

III) Responsabilité

Le Comité prend responsabilité pour le département qu'il représente. Les membres s'engagent à assumer les charges qu'ils ont librement choisies et ce en vue du bien commun. Leur engagement n'est pas dicté par la perspective ou la recherche d'avantages personnels.

En cas d'impossibilité d'assister aux réunions décidées par le Comité, il convient d'en avertir les autres membres le plus tôt possible, en donnant pouvoir à un autre membre avec des indications sur les orientations souhaitées

Chaque membre doit être utile sans être indispensable.

IV) Ethique

L'action politique du Comité commence par l'exemplarité dans les comportements individuels et collectifs des membres des COPIL. S'ils sont amenés à déplorer une situation, ils ne le feront que dans un esprit constructif et s'interdiront de condamner ; ils proposeront des solutions tendant à résoudre les problèmes rencontrés.

Les membres du Comité départemental s'y investissent dans le souci d'aider à la promotion et à l'application des valeurs de la FEA dans la vie quotidienne et non pour des motifs d'intérêt personnel. C'est ainsi que les membres s'interdisent d'utiliser les fichiers de la FEA dont ils pourraient avoir connaissance dans un but personnel ou professionnel.

Si l'un des membres persistait à ne pas intégrer dans son comportement les valeurs définies ci-dessus, les autres membres du comité pourraient lui demander de se démettre de ses fonctions, après s'être assuré que leur intime conviction à ce sujet repose sur des faits établis et non pas sur des impressions ou des rumeurs. Si le membre objet de cette demande de démission n'était pas d'accord à ce sujet, il pourrait demander l'intervention du Comité de Coopération Régional et si nécessaire du Comité d'Éthique. La suspension peut être temporaire ou définitive et sera toujours motivée par écrit, afin de permettre la transparence et de donner toutes garanties de justesse à la décision.

V) Composition, Nomination, Renouvellement

Le COPIL est une structure souple et accueillante. Il se compose de 3 membres au minimum et 12 au maximum. Les membres du Comité doivent être préalablement adhérents à la FEA et à jour de leur cotisation, et avoir démontré leur efficacité et leur respect des valeurs de la France en Action. (si ce n'est le cas une période probatoire de 3 mois est mise en place avant validation)

- Pendant la phase de création initiale d'un COPIL, la validation des membres est effective après accord du BP qui aura reçu au préalable une lettre de motivation-CV permettant de mieux connaître le « postulant ».

- Après la constitution effective d'un COPIL, les nouvelles nominations s'effectueront par cooptage et seront adressées aux CCR (Comité de Coopération Régional) et au BP (Bureau Politique) qui mettra à jour le fichier membres actifs.

L'intelligence du cœur sera privilégiée par rapport à des critères « intellectuels » de diplôme ou de situation professionnelle. La parité homme/femme est encouragée.

VI) Fonctionnement

Le comité se réunit physiquement au minimum une fois par mois avec les membres du COPIL afin de définir les actions à mettre en place. Les membres du COPIL sont encouragés à se contacter par mail ou téléphone entre ces séances. Une fois qu'une décision a été prise collégialement, elle devient la décision du Comité tout entier. Les membres ne divulgueront pas à titre personnel ou lors de réunions élargies, le secret des délibérations qui ont précédé une prise de décision ni les éventuelles difficultés rencontrées avant d'aboutir à un consensus.

Il désigne par vote un de ses membres pour être représentant du département au sein du Comité de Coopération Régional. Le CCR est chargé de maintenir les liens entre les différents départements d'une même région et entre les COPIL et le BP

Des réunions ouvertes aux membres actifs et sympathisants sont mises en place une fois par mois par le COPIL afin d'impulser la dynamique de réflexion et l'action concrète (qui fait quoi)

Le COPIL agit toujours dans un but d'ouverture afin de donner le désir aux sympathisants de s'investir à leur tour.

Leur porte-parole est désigné pour un temps limité (entre 6 mois et un an).

Rôle du porte-parole : Ce porte-parole est responsable de la communication avec le Comité régional et le Bureau Politique national. Il doit adresser la liste des membres du COPIL et le nom du porte-parole au BP (qui valide ou non). Il doit vérifier auparavant que chaque membre candidat au COPIL est bien à jour de sa cotisation et que l'adhésion a été envoyée au BP ainsi que la lettre de motivation. Il transmet les comptes-rendus de réunion au BP.

A chaque début de réunion les membres désignent :

- un responsable de séance chargé d'appliquer l'ordre du jour et de gérer le temps de parole.

- un secrétaire chargé d'assurer le compte rendu des interventions et des décisions prises, de noter les prochaines dates de réunion et de faire passer l'information dans les 8 jours aux membres sympathisants au CCR et au BP.

Toutes les décisions (dont l'accueil d'un nouveau membre) sont prises à l'unanimité des membres. Elles doivent tendre vers des actions sur le terrain en vue de l'expansion structurée du mouvement. Si le consensus ne s'établit pas au cours d'une réunion, chacun des membres réfléchit à nouveau aux différents points de vue exprimés et tente de trouver un point d'accord. Si à la seconde réunion, le consensus n'est toujours pas atteint, une décision peut être prise à la majorité des deux tiers des membres du COPIL, à moins qu'ils ne préfèrent demander un éclairage au CCR qui lui-même peut en référer au comité d'éthique et de réflexion.

Des sous-structures similaires seront créées, par circonscription législative et (ou) par commune au fur et à mesure de l'expansion et de l'augmentation du nombre des membres actifs.

-Les échanges d'informations se font à tous les niveaux et dans les deux sens : du Bureau Politique National au Comité de Coopération Régional qui les transmet aux Comités de Pilotage départementaux, et réciproquement des différents Comités locaux au Comité départemental qui les transmet au Comité de Coopération Régional et celui-ci au Bureau Politique.

Chacun des membres doit prendre connaissance des règles internes, et y adhérer en signant le document.

VII) ACTIONS

(non exhaustives) à réfléchir et mettre en place

- Diffuser la plaquette FEA : relations, train, salles d'attentes, commerçants, associations, chambre d'hôtel, etc. En avoir toujours avec soi (en commander au siège)
- Contacter les associations locales (adresses pages jaunes)
- Organisation de réunions sur un thème précis, ou autour d'un DVD (FEA ou Thème soutenu par la FEA)
- Mettre sur son mail : suggestion de visiter le site : www.lafranceenaction.com
- Faire connaître et vendre les livres « Vivre c'est possible », « Santé totale », « PE = PE »
- Recherche d'adhérents; Réseautage
- Gestion des cotisations
- Courrier ou téléphone aux personnes ne disposant pas d'Internet
- Rédaction de documents (communiqués, projets, propositions)
- Organisation de conférences
- Intervenir lors d'émissions radio, lors de réunions écologistes, contact avec les médias.
- Aller sur les salons bio ou écolo du département. Dialoguer avec les exposants
- Interpeller des personnes connues pour les sensibiliser à nos idées.
- Créer des Commissions FEA au niveau local
- Formation à Internet; Webmaster, création ou mise à jour de Blogs
- Collage d'affiches
- Visiter le site régulièrement, laisser la fenêtre internet ouverte sur la page d'accueil du site FEA si vous n'êtes pas sur votre ordinateur (attisera la curiosité du prochain visiteur)
- Contacter Jean Marc si besoin au téléphone (toujours disponible)
- Utiliser du papier recyclé

